

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2022



Pour les propriétaires occupants.

Janvier 2022

Accéder aux aides financières pour rénover votre logement

Mode d'emploi



La CCPMB est devenue ces dernières années un acteur incontournable de **l'aide à l'amélioration des logements** au travers de son **service d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique « CaseRénov »**.

CaseRénov, c'est :

- Un **conseiller énergie habitat** qui répond **gratuitement** aux questions et propose un **accompagnement** dans ses **démarches de rénovation**.
- Des **aides financières** pour améliorer la **performance des logements**
- La possibilité de réaliser un **Passeport thermique** : suite à une visite à domicile, un **diagnostic thermique** global et un rapport détaillé comprenant des travaux de rénovation et une **estimation du budget** et des aides financières sont transmis au demandeur.

C'est dans cette mission d'accompagnement, que la CCPMB propose ce **Guide des aides pour donner un estimatif des aides disponibles**. La plupart des aides disponibles varient **en fonction des revenus du ménage**. C'est pour cette raison, qu'avant de consulter ce guide, il est nécessaire d'identifier la catégorie d'appartenance.



GRATUIT !

**Vous avez des questions ?
Contactez CaseRénov**

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de la CCPMB : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55

1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 15 262 €	jusqu'à 19 565 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 22 320 €	jusqu'à 28 614 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 844 €	jusqu'à 34 411 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 31 359 €	jusqu'à 40 201 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 35 894 €	jusqu'à 46 015 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou **rose**

3. Se rendre aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Rénovation **globale performante** P4

Rénovation **par étapes** P6

Changement de système de **chauffage** P8

Jaune (revenu modeste)

Rénovation **globale performante** P18

Rénovation **par étapes** P20

Changement de système de **chauffage** P22

Violet (revenu intermédiaire)

Rénovation **globale performante** P32

Rénovation **par étapes** P34

Changement de système de **chauffage** P36

Rose (revenu élevé)

Rénovation **globale performante** P46

Rénovation **par étapes** P48

Changement de système de **chauffage** P50

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55 %



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

+ TVA RÉDUITE

+ CRÉDIT 0 %

7 000 €	• Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr
+ Environ 7 000 €	• Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
+ 1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	• Gain énergétique de 55 % • Logement de plus de 15 ans	
+ 1 000 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	• 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures	Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25 %.
+ 750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	• 35 % de gain énergétique • Aide de la CCPMB accordée	
	• 25 % de gain énergétique • Aide de la CCPMB accordée	
TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
Prêt de : 50 000 € maximum	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 20 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference



+ Si votre logement...

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus Sortie de Passoire
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)
300 €	Audit énergétique

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique inférieur à 55 %

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

À partir de 40 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i>		Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
Exemple : À partir de 12 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i>	- Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* - Logement de plus de 15 ans	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Réaliser des travaux sur les postes suivants : - Isolation de la toiture - Isolation des murs extérieurs - Isolation du plancher bas - Remplacement des menuiseries extérieures	Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25 %.	
1 000 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	35 % de gain énergétique - Aide de la CCPMB accordée		
750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Aide de la CCPMB accordée		
TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : - Le remplacement de menuiseries en simple vitrage - L'isolation de la toiture - L'isolation des murs extérieurs - L'isolation du plancher bas - Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !

		Isolation	
VMC	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage 40 €/équipement
	Chaque-eau solaire	2 000 €	Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum) 40 €/m ²
ECS	Chaque-eau thermodynamique	400 €	Isolation des toitures terrasses 40 €/m ²
			Isolation des murs par l'intérieur 15 €/m ²
			Isolation des rampants/combles 15 €/m ²

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage



Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+			
	À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+			
	4 000 € OU	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	3 000 € OU	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	1 500 € OU	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	1 000 € OU	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	800 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	+			
	1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ  INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	FONDS Air Bois 
	+			
	À partir de 530 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	CEE Les certificats d'économies d'énergie 
	+	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	MaPrimeRénov' Violet  Mieux chez moi, mieux pour la planète
	OU	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		

+

1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
---------	--	--	---

OU

GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	CEE Les certificats d'économies d'énergie 
-----	-------------------	--------------------	---	---

+

1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
OU	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ **VOUS SOUHAITEZ**
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

**Chaudière
Fioul**

Système bois
Poêle
Buche/granulé
Chaudière granulés
Insert bois

1 000 €
(max 20 % du coût des travaux TTC)

+

À partir de 190 €

+

4 000 €

OU

3 000 €

OU

1 500 €

OU

1 000 €

OU

600 €

Remplacement d'une **chaudière fioul**
vers un autre système de chauffage

Professionnel RGE*

Installer une **chaudière à granulés**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer une **chaudière à bûches**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **poêle à granulés**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **poêle à bûches**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **insert à bois/foyer fermé**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Fonds Air Transition Fioul :
dossier à télécharger sur
ccpmb.fr/quitterlefioul/

Fonds Air
TRANSITION FIOUL


Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Avant de signer le devis,
s'inscrire sur un des sites :
• Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie
• Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html

 Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Inscription sur le site :
maprimerenov.gouv.fr

 **MaPrimeRénov^{Violet}**
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS
-------------------------	--------------------------	-------	--------------	----------------

OU

suite
**Chaudière
Fioul**

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	1000 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/	
	+ 500 € bonus énergie renouvelable			
	+ À partir de 2500 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 4 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 4 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 2 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT,
VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

GAZ

À partir de 400 €

Professionnel RGE*

**Avant de signer le devis,
s'inscrire** sur un des sites :

- [Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie](https://primesenergie.fr/simulation-primes-energie)
- [Prime-energie-edf.fr/je-
simule-ma-prime.html](https://prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html)



suite
Chaudière
Fioul

+

1 200 €

OU

1 600 €

Remplacement d'un système de chauffage
fioul antérieur à 2008
Habiter **Combloux, Demi-Quartier,
Megève, Passy** ou **Saint-Gervais**

GRDF :

M.Pascal CHARLES
07 61 64 67 35



Remplacement d'un système de chauffage
fioul antérieur à 2008
Habiter **Sallanches**

Régie Gaz Sallanches :

M.Guillaume JEANROY
04 50 58 01 44

OU

Chauffage électrique
(chaudière électrique,
radiateurs électrique,...)

1 000 €

(max 20 % du coût des travaux TTC)

Remplacement d'une **chaudière fioul
vers un autre système** de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :

dossier à télécharger sur
ccpmb.fr/quitterlefioul/ 



Tout type
de travaux

+
TVA
réduite

TVA réduite à **5,5 %** appliquée sur les devis

/

Calculée sur le devis de votre
entrepreneur



+
CRÉDIT
0 %

Prêt de :

15 000 € pour un poste de travaux
25 000 € pour deux postes de travaux
30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus

Faire réaliser les travaux par un
professionnel RGE*
Remboursement en 15 ans maximum

**Se rapprocher de son établis-
sement bancaire et lui fournir
le formulaire « emprunteur » et
« entreprise »** disponible sur :
[ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formu-
lares-guides-et-textes-reference](https://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference)



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes
associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels
avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr
 energiehabitat@ccpmb.fr
 04 50 90 49 55
 (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
 et vendredi : 9h-12h)

un service de



avec le soutien de

